

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°158

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation
08/12/2022
Date d'affichage de la convocation
30/11/2022

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

TARIFS REPAS CANTINE ET CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LE COLLEGE

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Administration du Collège Jean d'Alembert a voté l'augmentation des tarifs des repas livrés à compter du 01 janvier 2023. Il conviendra donc de remettre à jour la convention par laquelle le collège fournit les repas aux élèves des écoles primaires et maternelles publiques de Lapanouse et de Sévérac le Château durant l'année scolaire.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Elèves : 3.50 €
Personnel communal : 3.80 €
Personnel enseignant : 5.70 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour la fourniture des repas aux élèves des écoles primaires et maternelles publiques de Lapanouse et de Sévérac le Château.
- Approuve les tarifs fixés par le conseil d'administration du collège à compter du 01 janvier 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

